

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS MIXTES ET AUTRES ORGANISMES DE COOPÉRATION

ANNÉE 2017

SYNDICATS	MODALITE DE FIXATION DE LA PARTICIPATION STATUTAIRE THEORIQUE	PARTICIPATION STATUTAIRE POUR 2016	PARTICIPATION STATUTAIRE POUR 2017	EVOLUTION
Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition des cotisations : <ul style="list-style-type: none"> - au maximum 5/6^{ème} des cotisations pour le Département, - au minimum 1/6^{ème} des cotisations pour les communes membres. 	518 730 €	518 730 €	0,00 %
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equiperment du Mont Ventoux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quintuple de la participation de l'ensemble des communes (2,80 €/habitant) 	651 518 €	654 192 €	+ 0,41 %
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation indexée sur l'évolution de l'indice INSEE 4018 D des prix à la consommation hors tabac du mois de décembre 	219 823 €	219 823 €	0,00 %
Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Lubéron	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation indexée sur l'évolution moyenne annuelle de l'indice INSEE 4018 D des prix à la consommation hors tabac rapportée à l'évolution annuelle moyenne du même indice base 2007 	403 980 €	404 780 €	+ 0,20 %
Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ½ participation des communes membres soit 360 € par élève 	99 000 €	108 720 €	+ 9,82 %
Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au prorata des dépenses constatées au compte administratif de l'année N-2 et du potentiel financier par habitant de l'année N-2 	51 471 €	51 447 €	- 0,05 %
Entente pour la Forêt Méditerranéenne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation indexée sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation 	74 727 €	74 727 €	0,00 %